Envoyé en préfecture le 29/07/2024
Reçu en préfecture le 29/07/2024
Publié le
ID : 085-218502367-20240725-07_25_2024_01-DE

Réf: D2024_07_25_01

République Française

Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 25 Juillet 2024

Date de la Convocation
18/07/2024

Nombre de conseillers
En exercice : 16
Présents : 10
Votants : 10

Votes
Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

Date d'Affichage
31/07/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, BOURREAU Robert, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole

ABSENTS EXCUSES : GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, LAUNAY Jean-Michel, PILLET Aurélien

M. Gary PATRON, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : BUDGET ANNEXE « COMMERCES » : AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Après avoir examiné le Compte Unique Financier statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget annexe « Commerces » (délibération n°D2024_02_22_04) M le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	42 948.93
Recettes	44 026.16
Résultat de fonctionnement	+1 077.23
Résultat de fonctionnement reporté N	/
RESULTAT CUMULE 2023	**+1 077.23**

INVESTISSEMENT	
Dépenses	27 610.04
déficit d'investissement reporté N-1	*40 888.31*
Recettes	45 850.39
Dont part excédent N-1 de fonctionnement affecté	*269.04*
Résultat d'investissement 2023	+18 240.35
Excédent d'investissement reporté N-1	*-40 888.31*
SOLDE D'EXECUTION CUMULE	-22 647.96

Paraphe

Envoyé en préfecture le 29/07/2024
Reçu en préfecture le 29/07/2024
Publié le
ID : 085-218502367-20240725-07_25_2024_01-DE

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023	
Au compte 1068 – section d'investissement	+ 1 077.23

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- **DECIDE** d'affecter le résultat 2023 du budget annexe « Commerces » d'un montant de 1 077.24€ au budget primitif 2024 – article 1068.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET

MAIRIE DE ST-JULIEN-DES-LANDES (Vendée)

Le secrétaire de séance
Gary PATRON

Envoyé en préfecture le 29/07/2024
Reçu en préfecture le 29/07/2024
Publié le
ID : 085-218502367-20240725-07_25_2024_02-DE

Réf: D2024_07_25_02

République Française

Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 25 Juillet 2024

Date de la Convocation
18/07/2024

Nombre de conseillers
En exercice : 16
Présents : 10
Votants : 10

Votes
Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

Date d'Affichage
31/07/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, BOURREAU Robert, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole

ABSENTS EXCUSES : GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, LAUNAY Jean-Michel, PILLET Aurélien

M. Gary PATRON, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : BUDGET ANNEXE « ILOT DE LA BASSETIERE » : AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Après avoir examiné le Compte Unique Financier statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget annexe « Ilot de la Bassetière » (délibération n°D2024_02_22_03) M le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	113 252.91
Recettes	113 252.99
Résultat de fonctionnement	+0.08
Résultat de fonctionnement reporté N	/
RESULTAT CUMULE 2023	**+0.08**

INVESTISSEMENT	
Dépenses	113 252.91
déficit d'investissement reporté N-1	*11 240.71*
Recettes	0.00
Dont part excédent N-1 de fonctionnement affecté	*0.00*
Résultat d'investissement 2023	-113 252.91
Excédent d'investissement reporté N-1	*11 240.71*
SOLDE D'EXECUTION CUMULE	-124 493.62

Paraphe

Envoyé en préfecture le 29/07/2024
Reçu en préfecture le 29/07/2024
Publié le
ID : 085-218502367-20240725-07_25_2024_02-DE

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023	
Au compte 1068 – section d'investissement	+ 0.08

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- **DECIDE** d'affecter le résultat 2023 du budget annexe « Ilot de la Bassetière » d'un montant de 0.08€ au budget primitif 2024 – article 1068.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET

MAIRIE DE ST-JULIEN-DES-LANDES (Vendée)

Le secrétaire de séance
Gary PATRON

Envoyé en préfecture le 29/07/2024
Reçu en préfecture le 29/07/2024
Publié le
ID : 085-218502367-20240725-07_25_2024_03-DE

Réf: D2024_07_25_03

République Française

Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 25 Juillet 2024

Date de la Convocation
18/07/2024

Nombre de conseillers

En exercice :	*16*
Présents :	*10*
Votants :	*10*

Votes

Pour :	*10*
Abstention :	*0*
Contre :	*0*

Date d'Affichage
31/07/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, BOURREAU Robert, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole

ABSENTS EXCUSES : GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, LAUNAY Jean-Michel, PILLET Aurélien

M. Gary PATRON, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : BUDGET ANNEXE « ILOT DE LA BASSETIERE » : DECISION MODIFICATIVE N°1

M. le Maire rappelle que le budget primitif du budget annexe « Ilot de la Bassetière » pour l'exercice 2024 a été validé par délibération en date du 27 mars 2024.

Une régularisation de l'affectation du résultat doit être faite car le résultat de fonctionnement reste en fonctionnement. En effet, avec le jeu des écritures de stocks, le déficit d'investissement s'efface.

De plus, en anticipation à la contractualisation de l'emprunt, il convient de prévoir des remboursement d'intérêts.

M. le Maire présente la décision modificative n°1.

Paraphe

Envoyé en préfecture le 29/07/2024
Reçu en préfecture le 29/07/2024
Publié le
ID : 085-218502367-20240725-07_25_2024_03-DE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,08 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,08 €**
D-6045 : Achats d'études et prestations de services (terrains à aménager)	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**7 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	**0,00 €**	**7 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
R-75888 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,08 €	0,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,08 €**	**0,00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**7 000,00 €**	**7 000,00 €**	**0,08 €**	**0,08 €**
INVESTISSEMENT				
R-1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,08 €	0,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,08 €**	**0,00 €**
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,08 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,08 €**
Total INVESTISSEMENT	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,08 €**	**0,08 €**
Total Général		**0,00 €**		**0,00 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- **ADOPTE** la décision modificative n°1 du budget annexe « Ilot de la Bassetière » tel que présenté ci-dessus.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET

MAIRIE DE ST-JULIEN-DES-LANDES (Vendée)

Le secrétaire de séance
Gary PATRON

Envoyé en préfecture le 29/07/2024
Reçu en préfecture le 29/07/2024
Publié le
ID : 085-218502367-20240725-07_25_2024_04-DE

Réf: D2024_07_25_04

République Française

Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 25 Juillet 2024

Date de la Convocation
18/07/2024

Nombre de conseillers
En exercice : 16
Présents : 10
Votants : 10

Votes
Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

Date d'Affichage
31/07/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, BOURREAU Robert, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole

ABSENTS EXCUSES : GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, LAUNAY Jean-Michel, PILLET Aurélien

M. Gary PATRON, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : BUDGET ANNEXE « ILOT DE LA BASSETIERE » : CONTRACTUALISATION D'UN EMPRUNT

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de contracter un emprunt de 700 000.00€ sur le budget annexe « Ilot de la Bassetière » afin d'acquérir les parcelles.

M. le Maire indique avoir consulté 4 organismes bancaires (Crédit Agricole, Crédit Mutuel, la Banque Postale et la Caisse d'Epargne).

M. le Maire expose les propositions du Crédit Mutuel, Crédit Agricole et Banque Postale, ces 3 banques ayant répondu à la consultation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De **REALISER** auprès du Crédit Agricole et aux conditions de cet établissement, tel que présentées ci-dessous :

Montant	Durée	Taux	Frais de dossier	Remboursement anticipé
700 000€	5 ans	Taux fixe : 3.86%	700€	Sans pénalité

- D'**AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents afférents

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET

MAIRIE DE ST-JULIEN-DES-LANDES (Vendée)

Le secrétaire de séance
Gary PATRON

Paraphe

Envoyé en préfecture le 29/07/2024
Reçu en préfecture le 29/07/2024
Publié le
ID : 085-218502367-20240725-07_25_2024_05-DE

Réf: D2024_07_25_05

République Française

Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 25 Juillet 2024

Date de la Convocation
18/07/2024

Nombre de conseillers

En exercice :	*16*
Présents :	*10*
Votants :	*10*

Votes

Pour :	*10*
Abstention :	*0*
Contre :	*0*

Date d'Affichage
31/07/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, BOURREAU Robert, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole

ABSENTS EXCUSES : GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, LAUNAY Jean-Michel, PILLET Aurélien

M. Gary PATRON, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : TRAVAUX DE VOIRIE : AUTORISATION DE SIGNATURE DES DEVIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération n° D2024_05_23_05 attribuant le groupement de commandes pour les travaux d'entretien, de balayage, de réparation de la voirie et des réseaux assainissement – lot 1 à l'entreprise SEDEP – 85190 Aizenay,

M. le Maire présente les 3 devis de la SEDEP pour des travaux de réparation de voirie :
- Travaux de voirie au Pay : 7 322.60€ HT
- Travaux de voirie chemin Lande d'Homme : 7 437.00€ HT
- Travaux de voirie rue des Châtaigniers / Rue des Cormiers : 12 439.00€ HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D' **AUTORISER** M. le Maire à signer les devis de la SEDEP :
  - devis n°D12400467 – travaux de voirie au Pay pour un montant de 7 322.60€ HT
  - devis n°D12400521 – travaux de voirie chemin de Lande d'Homme pour un montant de 7 437.00€ HT
  - devis n°D12400517 – travaux de voirie rue des Châtaigniers/rue des Cormiers pour un montant de 12 439.00€ HT.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET

MAIRIE DE ST-JULIEN-DES-LANDES (Vendée)

Le secrétaire de séance
Gary PATRON

Paraphe

Envoyé en préfecture le 29/07/2024
Reçu en préfecture le 29/07/2024
Publié le
ID : 085-218502367-20240725-07_25_2024_06-DE

Réf: D2024_07_25_06

République Française

Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 25 Juillet 2024

Date de la Convocation
18/07/2024

Nombre de conseillers

En exercice :	*16*
Présents :	*10*
Votants :	*10*

Votes

Pour :	*10*
Abstention :	*0*
Contre :	*0*

Date d'Affichage
31/07/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, BOURREAU Robert, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole

ABSENTS EXCUSES : GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, LAUNAY Jean-Michel, PILLET Aurélien

M. Gary PATRON, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : TRAVAUX DE TERRASSEMENT – PLATEFORME MODULAIRES FOOT : ATTRIBUTION DU MARCHE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,

M. le Maire présente les 3 devis reçus pour des travaux de terrassement avant pose des modulaires du club house de foot :

- SEDEP : 8 611.00€ HT (tranchée pour raccordement réseau compris)
- EGTV : 5 961.59€ HT (tranchée pour raccordement réseau non compris)
- RGTP : 7 022.00€ HT (tranchée pour raccordement réseau non compris).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE** les travaux de terrassement avant pose des modulaires du club house de foot à l'entreprise SEDEP – 85190 Aizenay pour un montant de 8 611.00€ HT
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET

MAIRIE DE ST-JULIEN-DES-LANDES (Vendée)

Le secrétaire de séance
Gary PATRON

Paraphe

Envoyé en préfecture le 29/07/2024
Reçu en préfecture le 29/07/2024
Publié le
ID : 085-218502367-20240725-07_25_2024_07-DE

Réf: D2024_07_25_07

République Française

Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 25 Juillet 2024

Date de la Convocation
18/07/2024

Nombre de conseillers
En exercice : 16
Présents : 10
Votants : 10

Votes
Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

Date d'Affichage
31/07/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, BOURREAU Robert, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole

ABSENTS EXCUSES : GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, LAUNAY Jean-Michel, PILLET Aurélien

M. Gary PATRON, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : AVENANT N°3 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE D'ACTION FONCIERE EN VUE DE RECONVERIR UNE FRICHE ECONOMIMQUE DE L'ILOT « RESISTUB » AVEC L'EPF DE LA VENDEE, LA COMMUNE DE ST JULIEN DES LANDES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la convention opérationnelle d'action foncière en vue de reconvertir une friche économique de l'ilot « Resistub » avec l'EPF de la Vendée, la commune de ST Julien des Landes et la communauté de communes du Pays des Achards en date du 13 novembre,

Considérant qu'il convient de préciser le montant des avances que la commune doit à l'EPF,

M. le Maire présente l'avenant n°3 : L'article 20.1 est rajoutée comme suit :

Article 20.1 – « *Versement des avances* » est remplacé par l'article suivant :

La collectivité garante peut choisir de verser des avances mobilisables selon un échéancier particulier en déduction des sommes à verser au titre, soit des prix de vente ou remboursement de dépenses, soit des participations dues au titre des ventes à tiers.
La collectivité peut également demander à l'EPF de la Vendée en cours de convention la mise en place d'avances mobilisables sur les prix de vente des biens portés au titre de la Convention.

L'EPF de la Vendée dispose d'un délai de 30 jours pour décider de la mise en place de ces avances, à défaut de quoi elles sont réputées refusées.

Les avances réalisées dans ce cadre sont arrondies au millier d'euros supérieur et sont soumis à la TVA. L'échéancier de versement des avances peut prévoir un paiement en plusieurs fois, dans la limite de 3 versements, d'un versement maximum par an et d'un minimum de 100 000 € HT pour chaque versement. Ces dispositions visent à encadrer la charge administrative pour l'EPF.

Envoyé en préfecture le 29/07/2024
Reçu en préfecture le 29/07/2024
Publié le
ID : 085-218502367-20240725-07_25_2024_07-DE

L'EPF de la Vendée adresse aux échéances précisées les titres de recette relatifs à l'avance à verser.

A l'approche de la date de versement de l'avance, l'EPF de la Vendée émet et communique à la collectivité garante le titre de recette correspondant. Au vu du titre, la collectivité procède au versement de l'avance dans les 30 jours suivant la date de versement inscrite aux présentes.

Dans le cas où les avances mobilisables devaient être supérieures aux subventions de complément de prix ou au prix de vente contractuel des fonciers résiduels, l'EPF de la Vendée s'engage à reverser l'excédent à la collectivité garante dans les 30 jours suivant l'émission du titre de recette par la collectivité garante, établi sur la base du bilan financier définitif.

Il est convenu entre la commune de Saint Julien-des-Landes et l'EPF de la Vendée d'un paiement par « avance » d'une partie du prix de cession, à savoir, en 2024, le versement d'une avance de ***416 000 HT.***

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** l'avenant n°3 entre l'EPF de la Vendée, la commune de St Julien des Landes et la communauté de communes du Pays des Achards tel que présenté ci-dessus,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET

MAIRIE DE ST-JULIEN-DES-LANDES (Vendée)

Le secrétaire de séance
Gary PATRON

Envoyé en préfecture le 29/07/2024
Reçu en préfecture le 29/07/2024
Publié le
ID : 085-218502367-20240725-07_25_2024_08-DE

Réf: D2024_07_25_08

République Française

Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 25 Juillet 2024

Date de la Convocation
18/07/2024

Nombre de conseillers

En exercice :	*16*
Présents :	*10*
Votants :	*10*

Votes

Pour :	*10*
Abstention :	*0*
Contre :	*0*

Date d'Affichage
31/07/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, BOURREAU Robert, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole

ABSENTS EXCUSES : GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, LAUNAY Jean-Michel, PILLET Aurélien

M. Gary PATRON, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : ACQUISITION DES PARCELLES AK 001 ; AK 002 ET AK 004 – LOTISSEMENT « ILOT DE LA BASSETIERE »

Par convention entre la commune et l'Etablissement public de la Vendée (EPF), l'EPF a porté l'acquisition des parcelles AK 001, AK 002 et AK 004 pour la réalisation du lotissement « Ilot de la Bassetière ». La convention arrivant à échéance, il convient doit racheter les parcelles.

Paraphe

Envoyé en préfecture le 29/07/2024
Reçu en préfecture le 29/07/2024
Publié le
ID : 085-218502367-20240725-07_25_2024_08-DE

M. le Maire présente le cout de la cession.

		HT	TVA	TTC	
Coût du foncier :					
Foncier	7012111 Coût achat - portage foncier	635 188,00		635 188,00	*Bien(s) non soumis à TVA*
	7012111 Coût achat - portage foncier				*Bien(s) soumis à TVA*
Frais notariés	70121122 Frais acq foncier	8 975,62	1 795,12	10 770,74	
Autres dépenses pendant le portage foncier :					
Etudes	7012113 Etudes	25 491,20	5 098,24	30 589,44	
Travaux	7012114 Travaux				
Impôts foncier	70121151 Impôts fonciers non stockés	550,93	110,19	661,12	
Frais divers	70121121 Indemnités évictions	30 551,00	6 110,20	36 661,20	
	70121153 Frais accessoires	265,00	53,00	318,00	
Actualisation :					
Actualisation	7061 Produits d'actualisation foncière				
Recettes pendant le portage :					
Loyers	601119 Pdts en atténuation de charges				
Autres recettes	7588 Autres produits divers	-49,00	-9,80	-58,80	
Prix de revient (hors aides EPF)		**700 972,75**	**13 156,95**	**714 129,70**	
Aides EPF	Subvention 50% études EPF	-12 745,60	-2 549,12	-15 294,72	
	Minoration foncière EPF				
SOLDE COMMUNE		688 227,15	10 607,83	698 834,98	

Le service des domaines a été saisi afin d'émettre un avis sur le montant de la cession. – Avis favorable émis le 17/07/2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE D'ACQUERIR** les parcelles AK 001 ; AK 002 et AK 004 auprès de l'EPF de la Vendée, pour un montant de 698 834.98€.
- **PRECISE** que les frais de notaires sont à la charge de la commune,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET

MAIRIE DE ST-JULIEN-DES-LANDES (Vendée)

Le secrétaire de séance
Gary PATRON

Envoyé en préfecture le 29/07/2024
Reçu en préfecture le 29/07/2024
Publié le
ID : 085-218502367-20240725-07_25_2024_09-DE

Réf: D2024_07_25_09

République Française

Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 25 Juillet 2024

Date de la Convocation
18/07/2024

Nombre de conseillers

En exercice :	*16*
Présents :	*10*
Votants :	*10*

Votes

Pour :	*10*
Abstention :	*0*
Contre :	*0*

Date d'Affichage
31/07/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, BOURREAU Robert, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole

ABSENTS EXCUSES : GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, LAUNAY Jean-Michel, PILLET Aurélien

M. Gary PATRON, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : ECHANGE DE PARCELLES A LA MAISON NEUVE AVEC M. ET MME JACKY MORINEAU

Par délibération du 23 septembre 2010, le conseil municipal a acté l'échange de parcelles entre la commune de St Julien des Landes et M. et Mme Jacky MORINEAU, à la Maison Neuve.

M. et Mme MORINEAU sollicitait l'échange d'une portion de voirie communale contre un chemin à réaliser.

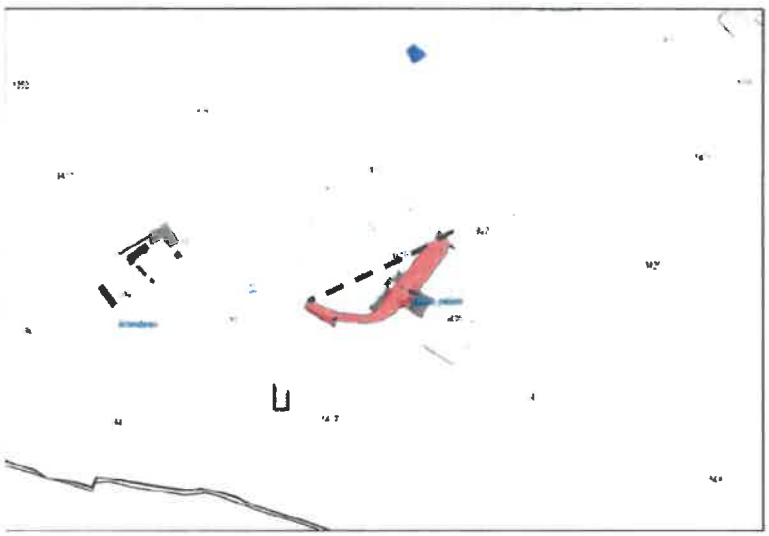

Paraphe

Envoyé en préfecture le 29/07/2024
Reçu en préfecture le 29/07/2024
Publié le
ID : 085-218502367-20240725-07_25_2024_09-DE

Une enquête publique pour déclassement communale a été réalisée du 4 avril au 18 avril 2011 et il convient maintenant d'acter le déclassement et procéder à l'échange.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de désaffecter une portion d'une voie communale en lieudit « La Maison Neuve » tel que le plan ci-dessus le propose,
- **DECIDE** de prononcer le déclassement du domaine public pour l'intégrer au domaine privé communal,
- **APPROUVE** l'échange d'une portion de voie communale au lieudit « la Maison Neuve » appartenant à la commune de St Julien des Landes contre une portion des parcelles B n°1410 et B n°1421 appartenant à M. et Mme Jacky MORINEAU, sans soulte de part et d'autres des parties compte tenu d'une valeur équivalente des terrains,
- **PRECISE** que les frais de notaire sont à la charge de M. et Mme Jacky MORINEAU.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET

MAIRIE DE ST-JULIEN-DES-LANDES (Vendée)

Le secrétaire de séance
Gary PATRON